

Membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 11

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VERSEILS, Maire.

Etaient présents : Mmes FERNANDEZ Jacqueline, PONS Yvette, Mrs GOURDON David, Adjoints, Mmes MAURIN Claudine, BORGHERO Xavier, CABRIT David, SOUCHON Pierre-Elisée Conseillers.

Démissionnaires : HERBSTER Philippe, BRES Michel

Absents excusés :

Mme RIEUTORD Isabelle qui donne procuration à Mme Claudine MAURIN
Mr DONARS Hervé qui donne procuration à Mr David GOURDON,
Mr BERTRAND Joël qui donne procuration à Mr David CABRIT
Mr MARIAUD David, Mr MONTIGNY Mathias

Monsieur Pierre-Elisée SOUCHON est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

DCM 27/2017 : Alès Agglomération : Rapport sur le Projet de Mutualisation des services - schéma de mutualisation 2017- 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39-1 modifié par la loi n° 2015-991 en date du 7 Août 2015,

Vu le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent transmis par la communauté Alès Agglomération,

Attendu que conformément à l'article L 5211-39-1 du Code Général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal membre de la communauté Alès Agglomération doit donner son avis sur le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission par la communauté d'Alès Agglomération du rapport relatif sur le projet de mutualisation des services et donne un avis favorable aux actions de mutualisations définies dans le projet et devant être mis en œuvre pour la période 2017-2020 et adhère au processus et schéma de mutualisation tel que transmis.

Adopté 9 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

DCM 28/2017: demande de Fonds de concours Alès Agglomération Travaux d'amélioration énergétique foyer/ école Monplaisir

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite effectuer des travaux d'amélioration de la performance énergétique au foyer Monplaisir et à l'école.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de fonds de concours pour ces investissements

| | |
|--|---------------------------------|
| Cout estimatif du projet | 95 350 €H.T |
| Fonds de concours demandé : | 18 000 € |
| DETR accordée | 28 605 € |
| Autofinancement : | 48 745 € |
| Date prévisionnelle de lancement des travaux | 3 ^{ème} Trimestre 2017 |

L'Assemblée, après délibération, approuve l'opération, dit que les crédits sont inscrits au BP 2017, autorise Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à Alès Agglomération d'un montant de 18 000 € et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ledit projet.

Adopté à l'unanimité

DCM 29/2017 : RYTHMES SCOLAIRES – PASSAGE A UNE ORGANISATION SUR 4 JOURS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Education et, notamment son article D 521-10,

Considérant les annonces effectuées par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 22 mai 2017,

Considérant le projet du décret présenté au Conseil Supérieur de l'Education le 08 juin 2017 et visant notamment à permettre aux communes de revoir l'organisation de la semaine scolaire par dérogation dès la rentrée de septembre 2017,

Considérant l'avis du conseil d'école demandant de passer à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2017/2018 et le souhait de plus de 90 % des parents d'élèves,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis du conseil d'école et de passer à la semaine de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se positionne favorablement à la demande du conseil d'école, valide le passage du rythme scolaire à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2017/2018 et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès des organismes concernés.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27